

BOUILLON (Olivier), prêtre.

Le 27 mai 1649, le prévôt de N-D du Mur déclare approuver le choix comme choriste de « Olivier Bouillon, prêtre, et Marc Diseul, diacre, comme ayant de bonnes voix et capacités », mais refuse « Jean Maout et Yves Bideau n'ayant ni voix ni capacité en musique, ni disposition aucune pour l'acquérir » (Bull. Soc. Arch. du Fin, XXII, 1895, p. 224).